

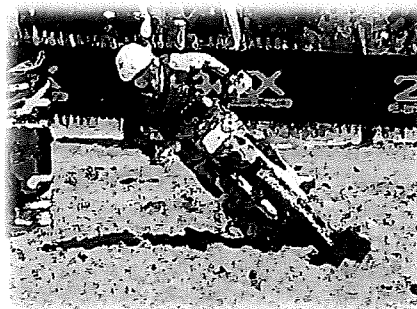
MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



RÈGLEMENT PARTICULIER 2017

N° d'épreuve FFM	171	Organisateur
Moto-Club	MOTO CLUB DE DREUX	
N° d'affiliation	0326	
Date	8 MAI 2017	
Lieu	ECUBLE	
Organisateur technique	Noël DIEU	
Adresse	BP 40017 28130 PIERRES	
E-mail	mcdreux@wanadoo.fr	
Téléphone	0237228904	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	POURRIAU Daniel	Licence : ODC 019995
Président du Jury ou Arbitre*	QUINCE-LEGER Leslie	Licence : OFF 215118
Membre du Jury	DION Denis	Licence : OFF 056813
Membre du Jury	GERAY Claude	Licence : OFF 011388
Commissaire technique responsable	THOUSEAU Serge	Licence : OFF 128373
Responsable du chronométrage	JAMET Lydia	Licence : OFF250604

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat de ligue 125	13 ans	/	125	Championnat de ligue du centre 125 cm3
Chpt Grand ouest de quads	15 ans	63 ans	250 à 750 cm3	Championnat Grand Ouest de quads
National	13 ans	/	Classe 2, 3 et 4	National en 2 séries avec consolante et finale
.....
.....
.....
.....
.....

Engagement :

Site Internet ---- **motoclubdedreux.com**
 Contact ----- **Noël DIEU**
 Adresse ----- **BP 40017 28130 PIERRES**
 Téléphone ----- **0237228904** E-mail ----- **mcdreux@wanadoo.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 10
 Caution : 0

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical	DCT DIALLO Boubacar		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	3
Hôpital le plus proche	DREUX	Temps de trajet (en min)	25 mns

Article 7 Le site de pratique


Accès :	Caractéristiques :
Nom du site	TERRAIN DE MOTO CROSS D'ECUBLE
Adresse	Lieu dit Bilheux
Longueur du circuit	1350
Largeur minimum de la piste	6
Largeur de la grille	30
Longueur de la ligne droite de départ	95
Nombre d'OCP*	25
	*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 50
En manche : 42

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 32
En manche : 27

 **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

Visa du Moto-Club

Date : 25 février 2017
MOTO CLUB DE DIEU
 Signature : Amérique
 de DIEU
 Date : 2017-02-09 16:32:30

Visa de la Ligue

Date : 2 MAR 2017


Visa de la FFM

Date :
 Numéro :